



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Créteil, le 18 juin 2019

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

Rectorat

SG
Secrétariat général

Affaire suivie par
Florence Housset
Secrétaire générale adjointe

Téléphone
01 57 02 62 64
Fax
01 57 02 62 66
Mél
Ce.sga@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Circulaire n° 2019-062

Objet : Rentrée scolaire 2019 : nouvelle organisation territoriale de la prise en charge administrative et financière des assistants d'éducation (AED) et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

En raison de la réforme fiscale instaurant le prélèvement à la source, de la fin des contrats aidés et des nouveaux moyens alloués en faveur des élèves en situation de handicap, l'académie de Créteil doit procéder à une réorganisation territoriale de la prise en charge financière des AED et AESH.

L'objectif visé est de permettre à chaque établissement employeur d'AESH et d'AED de n'avoir qu'un seul établissement mutualisateur pour la gestion financière de leurs contrats.

Etablissements mutualisateurs de la paye :

A compter de la rentrée scolaire 2019, l'organisation territoriale de la prise en charge financière est modifiée de la façon suivante :

Etablissements employeurs concernés	Etablissements mutualisateur de la paye	Coordonnées (adresse et contact)
Ensemble des EPLE du département de Seine et Marne	Lycée Benjamin Franklin à La Rochette	Lycée Benjamin Franklin Service mutualisateur Rue de la Forêt 77000 La Rochette
Ensemble des EPLE du département de Seine Saint Denis	Lycée Benjamin Franklin à La Rochette	assed.0770943g@ac-creteil.fr Wilfrid LAMA Olivier SIBILLAUD
Ensemble des EPLE du département du Val de Marne	GIP- FCIP de Créteil	Madame RABIA 12 rue Georges Enesco 94025 Créteil Cedex nadia.rabia@ac-creteil.fr Tel: 0157026955



La mise en œuvre de cette réorganisation territoriale sera effective tant pour les renouvellements de contrat que pour les nouveaux contrats AED et AESH. Les établissements employeurs d'AED et/ ou D'AESH devront adresser avec rigueur et diligence l'ensemble des pièces nécessaires à l'établissement mutualisateur auquel il est rattaché pour assurer la meilleure prise en charge de leur rémunération. De la même façon tout élément pouvant intervenir au cours du contrat (arrêt de travail, demande de suspension de traitement ou licenciement, démission...) devra être transmis avec la même exigence.

Etablissements mutualisateurs « Employeur » :

A titre d'information complémentaire la cartographie des établissements mutualisateurs « employeur » d'AESH est également modifiée en passant de trois établissements à deux :

Etablissements mutualisateurs employeurs d'AESH	Contrats AESH concernés	Coordonnées (adresse et contact)
Lycée Van Dongen à Lagny	Mutualisateur employeur des AESH du département de Seine et Marne	Service Mutualisation Chef de service : Mme Cynthia SAMBA 45 Rue Jean Mermoz 77 400 Lagny Sur Marne
Lycée Gustave Eiffel à Gagny	Mutualisateur employeur des AESH du département de Seine Saint Denis et Val de Marne	Service de Mutualisation. Chef de service : Mme Bouvier 16 chemin de la renardière 93220 Gagny

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT